

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-002926 / 66551971
PSIDEO S.A., 1228 Plan-les-Ouates
Département IT et Software: travaux IT sur les équipements, installations et application IT de/pour leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
10 H
01.12.2013–30.09.2016 (Modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-002904 / 66328344
Swissquote Bank S.A., 1196 Gland
IT Infrastructure, IT Operation Services, IT Corporate Services, IT Operations, FX Production, Equipe Forex et eForex, Banking Applications, Middle Office, IT MT4 Platform
Horaire indispensable pour des raisons techniques
7 H, 1 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)
- 13-002925 / 66551971
PSIDEO S.A., 1228 Plan-les-Ouates
Département IT et Software: interventions de dépannage lors de problèmes techniques sur les installations, équipement et applications IT de/pour leurs clients
Horaire indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.12.2013–30.09.2016 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

18 février 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail